

REPUBLIQUE FRANCAISE
METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 11 AVRIL 2019

**CM2019/04/11/30 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HELIPORT DE PARIS
– ISSY LES MOULINEAUX**

DATE DE LA CONVOCATION : 05 AVRIL 2019
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°90-175 du 7 mars 1990 portant création de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Héliport de Paris-Issy les Moulinaux,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2016-09-29-001 du 29 septembre 2016, modifié par arrêté interpréfectoral n°75-2017-07-31-003 du 31 juillet 2017 portant renouvellement de la commission consultative de l'Environnement de l'Héliport de Paris-Issy les Moulinaux,

Vu la délibération 2017/08/12/09 du 8 décembre 2017 relative à la compétence lutte contre les nuisances sonores et précisant le champ d'intervention de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'exercice de cette compétence,

Vu le courrier du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris du 24 janvier 2019, demandant à la Métropole du Grand Paris de désigner ses représentants à la Commission Consultative de l'Environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulinaux,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de participation aux instances de suivi et de surveillance des aéroports et aérodromes, dans le cadre de sa compétence « lutte contre les nuisances sonores », à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la Métropole du Grand Paris dispose de 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'héliport de Paris-Issy les Moulineaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE les représentants de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'héliport de Paris-Issy les Moulineaux :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Titulaire 1 : Philippe GOUJON	Suppléant 1 : Jacques-Alain BENISTI
Titulaire 2 : -	Suppléant 2 : Jacqueline BELHOMME
Titulaire 3 : André SANTINI	Suppléant 3: Yves CONTASSOT

DIT que ces désignations seront notifiées au Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, pour ce qui ne relève pas du contentieux électoral.